

## Offshore : les banques devront rendre des comptes (Le Monde 9/4/16)

Les régulateurs financiers français et britannique exigent plus de transparence et de contrôle

▼

**LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VISÉE PAR LE SÉNAT**

Comme l'a révélé *LeNouvel Observateur*, jeudi 7 avril, le bureau du Sénat a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, le 28 avril, la demande du sénateur Eric Bocquet (groupe Communiste, Républicain et Citoyen) visant le directeur général de la Société générale. M. Bocquet souhaite que le bureau saisisse la justice afin de poursuivre Frédéric Oudéa " pour faux témoignage ". Il lui reproche d'avoir menti, lors de son audition, sous serment, d'avril 2012, en affirmant que la banque avait fermé ses implantations dans les pays fichés sur la liste grise des paradis fiscaux et les Etats non coopératifs, dont Panama, et n'y avait plus d'activités. De son côté, la Société générale va poursuivre en diffamation, pour propos calomnieux, le dirigeant du Parti de gauche Jean-Luc Mélenchon, ainsi que son ex-trader Jérôme Kerviel et l'avocat David Koubbi.

[ - ] fermer

De fait, parmi les dix établissements qui ont le plus eu recours au cabinet panaméen entre 1977 et 2015, le britannique HSBC occupe la première place, avec 2 300 entités offshore créées pour ses clients fortunés, depuis la Suisse et Monaco. La banque privée Coutts et Rothschild Trust (Guernesey) fait aussi partie du classement de tête.

Ensuite, les banques devront poursuivre leur enquête interne en profondeur : " *Au-delà du 15 avril, nous exigeons d'être tenu au courant de tout développement significatif ou de relations identifiées, et nous attendons une réponse complète, détaillant vos recherches, quand votre enquête sera conclue* ", ordonne la lettre dévoilée par le *Financial Times*.

La FCA précise " *travailler avec de nombreuses autres agences* " de régulation nationales sur ce dossier. Elle rappelle aux banques leur devoir " *d'avoir en place des systèmes limitant le risque* " de blanchiment d'argent et la nécessité de connaître leurs clients et de vérifier l'origine de leurs fonds.

En France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme des banques, s'est aussi emparée du dossier. Les " Panama Papers " révèlent, de fait, que la Société Générale compte parmi les grands clients historiques de Mossack Fonseca.

La grande banque française a commandé à la firme 979 sociétés offshore, pour ses riches clients, qu'elle a domiciliés aux Iles vierges britanniques, aux Seychelles et au Panama. Les données auxquelles le Consortium international de journalistes d'investigation ICLJ et *Le Monde* ont eu accès montrent que 68 sociétés écrans précisément sont encore actives, les autres entités ayant été soit fermées soit transférées à d'autres gestionnaires.

Dans ce contexte, l'ACPR a demandé à toutes les banques françaises " *un reporting complémentaire* " sur leurs activités dans les pays considérés comme des paradis fiscaux, comme l'a confirmé au *Monde*, à Reuters et à l'AFP un porte-parole de l'ACPR. " *Toutes ces informations nouvelles - des " Panama Papers " - ont bien sûr été immédiatement prises en compte* ", précise l'instance.

Ainsi, la demande de l'ACPR est plus large que celle de son homologue britannique, puisque les banques françaises sont sommées de faire la lumière sur toutes les sociétés offshore qu'elles auraient pu créer avec d'autres cabinets que Mossack Fonseca.

14 000 intermédiaires

Elle s'inscrit dans un contexte de renforcement des contrôles anti-blanchiment de l'autorité. Jeudi, *Le Parisien* révèle que l'ACPR a entrepris vingt-deux missions de contrôle " sur place " dans les banques françaises en 2015, pour vérifier l'efficacité de leurs procédures anti-blanchiment.

Au total, les Panama Papers montrent que 365 groupes bancaires (500 en additionnant toutes les filiales) ont créé 15 579 sociétés offshore avec l'aide de Mossack Fonseca entre 1977 et 2015.

Au-delà des banques, les " Panama Papers " posent la question de la responsabilité des intermédiaires dans la chaîne de création des sociétés offshore. Mossack Fonseca a, en effet, travaillé avec 14 000 intermédiaires différents (banques, cabinets d'avocats, etc.) à travers le monde. Les pays où ceux-ci sont le plus souvent enregistrés sont Hongkong (pour 2 212 d'entre eux), suivi du Royaume-Uni (1 924) et de la Suisse (1 223).

De surcroît, sur un plan plus politique, l'enquête vient rappeler le rôle central de la City dans l'organisation des paradis fiscaux, mettant à l'avant-scène le sujet polémique des relations ambiguës entre le Royaume-Uni et ses territoires et dépendance spécialisées dans le *business* offshore.

Les paradis fiscaux situés dans le giron du Royaume-Uni ont aussi été utilisés en grand nombre par Mossack Fonseca. La moitié des entreprises enregistrées par le cabinet panaméen l'ont été dans les îles Vierges britanniques, ce qui en fait – de loin – sa juridiction préférée.

Or, s'il a fait de la lutte contre la corruption et l'opacité financière une priorité politique, et a effectivement agi en ce sens au Royaume-Uni, le premier ministre, David Cameron, a, à ce jour, peu fait pression sur les paradis fiscaux qui sont dans son giron (quatorze territoires d'outre-Mer – îles Caïmans, Bermudes, Anguilla, etc. – et trois dépendances de la Couronne – Jersey, Guernesey, île de Man).

Ceux-ci n'ont pas mis en place de registre identifiant les propriétaires ultimes des trusts et autres fondations, qui restent donc opaques. Officiellement, Londres le regrette mais affirme ne pas pouvoir faire grand-chose, ces îles étant formellement indépendantes.

**éric Albert (à Londres) et Anne Michel**

© Le Monde